



Compte rendu du CTL du 13 octobre 2016

Ont participé en qualité de représentants **FO DGFIP 54** :
Alexis TSCHENS et Jérôme PARISOT.

1 - Déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous :

Suite au vote défavorable de l'ensemble des organisations syndicales lors du CTL du 6 octobre, ce projet nous était de nouveau présenté.

*Vos représentants **FO DGFIP 54** ont fait remarquer à l'administration que lors des expérimentations dans le Val de Marne, l'accueil s'effectuait exclusivement sur rendez-vous.*

Le président confirme mais nous assure que dans le 54, un accueil sans rendez-vous restera possible.

*En cette période de Vigipirate et d'Etat d'urgence, vos représentants **FO DGFIP 54** ont également soulevé le problème de la sécurité lors de la réception en dehors des heures d'ouverture au public.*

La Direction nous répond que le contribuable devra appeler sur la ligne directe de l'agent pour prévenir qu'il est arrivé afin que l'on vienne lui ouvrir la grille du centre des Finances Publiques.

Elle nous indique que l'agent ne devra pas être seul avec l'utilisateur. Le chef de service restera si tous les autres agents ont quitté les lieux.

L'administration n'ayant pas changé d'un iota le projet présenté le 6 octobre, vos représentants **FO DGFIP 54 ont de nouveau voté CONTRE. Pour nous, la finalité de cette expérimentation est la suppression pure et simple de l'accueil physique des usagers.**

2 – Présentation du rapport d'activité 2015 du CHSCT 54 :

Les principales actions menées par le CHSCT 54 en 2015 en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ont porté sur l'amélioration de l'environnement physique de travail (achat de fauteuils et d'équipements ergonomiques pour les agents, rénovation de guichets) et sur la formation.

Les crédits du CHSCT alloués à la DDFIP ont permis de réaliser les travaux suivants :

- Formations : 38 004 €
- Ambiance climatique (climatiseurs, ventilateurs, fontaines à eau...) : 25 972 €
- Fauteuils de bureau ergonomiques : 22 709 €
- Ambiances lumineuses (lampadaires) : 16 011 €
- Aménagements d'accueils (espaces guichets / caisses) : 10 044 €
- Amiante : 7 860 €
- Aménagements de postes de travail – ergonomie – TMS : 6 021 €
- Sécurité incendie : 5 331 €
- Sécurité des agents : 2 021 €
- Hygiène et nettoyage des locaux : 1 454 €
- Travaux en hauteur (escabeaux, diables...) : 966 €
- Matériels divers : 826 €

3 – Suivi des agents en situation de handicap :

La correspondante handicap locale intervient tout au long de la carrière des personnes en situation de handicap.

Une enveloppe budgétaire spécifique est destinée à financer l'insertion des collègues par un aménagement du poste de travail.

Ceux-ci doivent prendre dans un premier temps rendez-vous avec le médecin de prévention.

Les aménagements sont ensuite financés en grande partie par le CHSCT mais également par la Direction Générale.

La Direction nous précise que les agents mutés peuvent emporter avec eux leur matériel dans leur nouveau poste, même s'ils changent de département.

4 – Questions diverses :

□ Dénomination du Service des impôts des entreprises né de la fusion des SIE Nancy Nord Est et SIE Nancy Sud Est :

Le nouveau SIE s'appellera SIE Nancy Est

□ Point d'actualité sur les réorganisations des services en 2017 :

Le bâtiment P de la cité administrative sera opérationnel pour accueillir le PRS et les BDV en mars 2017.

La place libérée par le PRS dans le bâtiment H permettra d'installer le SIE Nancy Est. De plus, le pôle enregistrement rejoindra le SPF au 2e étage.

Le 7e étage de la Direction rue des Ponts sera lui aussi libéré au mois de mars.

La Direction est candidate pour accueillir un centre de ressources humaines qui regrouperait plusieurs départements. Elle envisage également d'y installer un service facturier.

La Direction ne prévoit plus de transférer la totalité des missions hospitalières de la trésorerie de Briey vers celle de Metz au 1er janvier 2017.

Afin de ne pas froisser un élu (!!!), seule la partie recette sera transférée à Metz au 1er janvier. Le reste suivra certainement après les élections !

□

La Direction nous informe que la création du SDIF (service départemental des impôts fonciers) génère un stock d'archives important à transférer sur Nancy.

Il est décidé de répartir les archives de la façon suivante :

- les archives qui doivent être consultées régulièrement seront dans des armoires à proximité des bureaux.*
- les archives dont on a besoin occasionnellement seront en sous-sol.*
- les autres seront détruites, sauf celles qui présentent un intérêt historique ou culturel qui seront transmises aux archives départementales.*

□

*Vos représentants **FO DGFIP 54** demandent à la Direction si les écrans neufs de 19 pouces qui sont stockés (une cinquantaine d'écrans) et qui ne seront pas déployés dans le réseau peuvent être donnés aux agents comme cela s'est déjà produit il y a quelques années pour des PC.*

En effet, les écrans installés dorénavant sont des 22 pouces.

La réponse est non. Les écrans peuvent éventuellement être cédés à des associations mais pas au personnel.

Nous déplorons que ce qui était possible avant ne le soit plus maintenant...